

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Domaine et patrimoine

SOUS DOMAINE :  
Acquisitions

OBJET :  
**Acquisition d'une  
partie de la parcelle  
BH 180**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCACTION CM  
EN DATE DU  
14/10/2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU 14/10/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/77

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2022.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. CRESTEY Olivier, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme ALVAREZ Nathalie, M. GUIJARRO Tristan, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, Mme BOUCAUX Gaëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :  
Mme LESCURE Virginie, procuration à Mme ALVAREZ Nathalie.  
Mme DONAT Laura, procuration à M. COMBES Romain.  
M. MAUGARD Martial, procuration à M. DELFOUR Grégory.  
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à Mme POCIELLO Sandy.

Rapporteur : Mme TIXIER

Mme TIXIER indique aux membres du Conseil que dans le cadre du projet d'aménagement de l'avenue Nelly Olin il convient d'acheter une partie de la parcelle cadastrée BH 180 propriété de M. ROUX Serge.

Cette acquisition permettra l'installation de conteneurs enterrés. Le prix d'acquisition serait de 200 € pour une superficie d'environ 30m<sup>2</sup>. La commune prendra à sa charge les frais de géomètre nécessaire à la division parcellaire.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1211-1,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord de M. ROUX propriétaire de la parcelle BH 180,

Considérant que le montant de cette acquisition est inférieur au seuil de saisine obligatoire du service des Domaines,

Considérant l'intérêt de réaliser cette acquisition dans le cadre du projet d'aménagement de l'avenue Nelly Olin,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme réunie le 12/10/2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide d'acheter au prix de 200 € une partie de la parcelle cadastrée BH 180 telle que figurant sur le plan annexé, la commune prenant à sa charge les frais de division et de notaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document d'ordre administratif ou financier relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 011-211101167-20221020-2022\_77-DE

Berger  
Levrault

POUR : 23

CONTRE : 1 (M. MATHIEU Patrice)

ABSTENTIONS : 3 (M. POCIELLO Jacques, Mme POCIELLO Sandy, M. BENAVENT Jean-Manuel).

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR





